



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de personnel médical dans le Pas-de-Calais

Question orale n° 46

Texte de la question

Mme Marguerite Deprez-Audebert interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie nationale de santé pour le quinquennat. L'une des priorités de son ministère est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès au soin, renforcer la présence médicale et soignante et faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover. Il faut saluer ces propositions qui semblent aller dans le bon sens pour garantir une meilleure prise en charge des concitoyens. Le territoire artésien, le GHT qui couvre 600 000 habitants, connaît une situation très critique : la menace de la fermeture du service de cardiologie de l'hôpital de Béthune-Beuvry est une urgence à laquelle la mutualisation seule ne peut répondre. Aujourd'hui, une solution de court terme permet de maintenir le service de cardiologie ouvert, grâce à la mobilisation des acteurs du territoire. Mais cette solution n'est que temporaire. Il est impossible d'occulter, d'autre part, la fermeture du service de pneumologie à Lens. Par ailleurs, la situation de l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant est tout aussi inquiétante. Pour 12 000 patients, souvent en phase aigüe, l'établissement devrait avoir 35 praticiens. Au deuxième trimestre 2018, il n'y en aura plus que 12. Dans ces conditions, comment assurer la prise en charge des patients ? La médecine de ville connaît, elle aussi, une situation très tendue et les prises de rendez-vous, autant chez les spécialistes que les généralistes, sont devenues un véritable et chronophage parcours du combattant. Ces exemples reflètent certes une situation nationale où, en dehors des métropoles, les zones périurbaines et rurales manquent cruellement de personnel médical. Mais dans les Hauts-de-France, les indicateurs de santé de la population sont les plus mauvais de l'Hexagone. L'arrivée à Lille de l'agence européenne de médicaments aurait pu être un signal positif auprès de la communauté des médecins et peut-être contribuer à retrouver une attractivité médicale. Il faudra trouver d'autres arguments. Elle souhaiterait savoir quelles mesures incitatives et innovantes elle compte prendre pour enrayer l'hémorragie médicale et éviter que des territoires comme l'Artois, se voient dépouillés de leur droit au soin un peu plus chaque année.

Texte de la réponse

STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

M. le président. La parole est à Mme Marguerite Deprez-Audebert, pour exposer sa question, n° 46, relative à la stratégie nationale de santé dans les territoires.

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Madame la ministre, M. Minot et moi ne nous sommes pas concertés, mais la concomitance de nos questions témoigne de la réalité des problèmes que connaissent les Hauts-de-France. Vous le savez, dans le Pas-de-Calais, la situation est très compliquée.

Parmi les priorités de votre ministère, figurent la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins ainsi que le renforcement de la présence médicale et soignante, pour lesquels vous faites confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover. Ces propositions vont dans le bon sens pour garantir une meilleure prise en charge des patients. Je salue aussi votre volonté de mettre l'accent sur la

prévention.

Mais le territoire artésien – un groupement hospitalier de territoire de 600 000 habitants – connaît une situation très critique : la menace de la fermeture du service de cardiologie de l'hôpital de Béthune Beuvry est une urgence à laquelle la mutualisation seule ne peut répondre. Aujourd'hui, une solution de court terme permet de maintenir le service de cardiologie ouvert, grâce à la mobilisation des acteurs du territoire, mais elle n'est que temporaire. Il est, en outre, impossible d'occulter la fermeture du service de pneumologie à Lens, dans une zone où la silicose a atteint des milliers d'anciens mineurs. Quant à l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant, sa situation est tout aussi inquiétante : alors que trente-cinq praticiens seraient nécessaires pour prendre en charge 12 000 patients, souvent en phase aiguë, l'établissement n'en comptera bientôt plus que douze. Dans ces conditions, comment assurer la prise en charge des patients ?

La médecine de ville connaît également une situation très tendue : les prises de rendez-vous, autant chez les spécialistes que chez les généralistes, sont devenues un véritable et chronophage parcours du combattant.

Ces exemples reflètent certes la situation nationale dans laquelle, à l'exception des métropoles, les zones périurbaines et rurales manquent cruellement de personnel médical. Mais, dans les Hauts-de-France, les indicateurs de santé de la population sont les plus mauvais de l'Hexagone.

Quelles mesures incitatives et innovantes comptez-vous prendre pour enrayer l'hémorragie médicale et éviter que des territoires comme l'Artois se voient dépouillés de leur offre de soins un peu plus chaque année ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, vous m'interrogez sur la stratégie nationale de santé, et plus particulièrement sur son deuxième axe – les mesures pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, notamment les inégalités territoriales.

Il s'agit d'une de mes priorités. Aussi ai-je mis en place un Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires, présenté en octobre dernier, qui s'appuie sur des mesures innovantes et très pragmatiques : accroître le temps médical, favoriser la coopération entre professionnels de santé, ou bien encore généraliser la téléconsultation et la télé-expertise. L'année 2018 sera celle du déploiement opérationnel de ce plan.

En ce qui concerne votre territoire, l'ARS construit un projet en concertation avec les centres hospitaliers de Béthune et de Lens afin de mettre en place un dispositif pérenne, notamment pour la cardiologie. Ainsi, depuis le 1er novembre, les patients continuent à être soignés en cardiologie au centre hospitalier de Béthune, en hospitalisation dans une unité de neuf lits, ainsi que pour des consultations et des examens programmés.

Enfin, vous abordez la problématique de l'unité de pneumologie au centre hospitalier de Lens. Un travail de restructuration est engagé avec les pneumologues des établissements publics afin de mettre en place une équipe médicale de territoire, à laquelle les autres établissements pourront prendre part. Une première réunion sur le sujet a eu lieu le 24 novembre dernier à l'ARS. L'agence doit animer des équipes de territoire de manière à répondre aux besoins de santé dans les territoires sous-dotés. L'ARS comme le ministère sont aux côtés des élus et des usagers pour trouver ensemble des solutions pérennes et efficaces.

M. le président. La parole est à Mme Marguerite Deprez-Audebert.

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Vous avez conscience qu'il y a urgence. On sent la colère monter dans les territoires. La population, au travers des associations, les élus et les syndicats se mobilisent. Je vous remercie pour ces précisions.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Deprez-Audebert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 46

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#)

Réponse publiée le : 20 décembre 2017, page 6817

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 décembre 2017](#)